



Montreuil, le 18 octobre 2024

M. Paul CHRISTOPHE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Copie à :

M. Guillaume KASBARIAN
Ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique

Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET
Ministre du Travail et de l'Emploi

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ
Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins

N/Réf. : NP/SB/CLN
N°095_20241018

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 19 novembre 2024 pour l'ensemble des personnels des établissements et services d'accueil collectifs et individuels de la Petite Enfance de la Fonction publique Territoriale.

Monsieur le Ministre,

Plusieurs rapports, dont celui de l'IGAS ainsi que la dernière commission d'enquête, ne font que confirmer la dégradation que nous dénonçons depuis tant d'années, dans les établissements Petite Enfance.

Ces rapports révèlent les conditions de travail dégradées dans lesquelles exercent les professionnel·les, ce qui a forcément un impact sur l'accueil des enfants.

Récemment, la parution du livre « Les Ogres » de Victor CASTANET a mis une nouvelle fois en lumière de nombreux dysfonctionnements, des conditions de travail déplorables et des manquements à la sécurité.

La fédération CGT des Services publics, aux côtés des agent·es de la Petite Enfance, est fermement opposée à la marchandisation, et la rentabilité ne doit pas être privilégiée au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants.

Il manque actuellement entre 200 000 et 300 000 places d'accueil dans le pays et 10 000 postes ETP pour faire fonctionner les structures correctement.

Pour la fédération CGT des Services publics, il est urgent que les agent·es de la Petite Enfance soient enfin reconnu·es et cela se passe aussi par des revalorisations salariales.

... / ...

Le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le Complément de Traitement Indiciaire aux personnels travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tous les agent-es territoriaux-ales de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la Fonction publique Hospitalière.

Le gouvernement décide d'une énième prime pour ces métiers en « tension », par le biais d'une pseudo revalorisation « Le bonus attractivité ».

Pour notre organisation syndicale, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les professionnel-les de la Petite Enfance.

C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics revendique :

- ✓ L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite enfance ;
- ✓ Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières par l'attribution du CTI et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au minimum 10% ;
- ✓ L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- ✓ Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- ✓ La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- ✓ Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- ✓ Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.

Aussi, la fédération CGT des Services publics appelle à une nouvelle journée de mobilisation par la grève et la manifestation partout en France, dans l'unité la plus large, **le mardi 19 novembre 2024 de 0 h à 24 h**, aux côtés du collectif « Pas de Bébé à la Consigne ».

Notre fédération vous sollicite également pour nous accorder une audience, et ce, aussi rapidement que la situation l'exige.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale